



**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2024
Budget principal**

SOMMAIRE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Les charges à caractère général**
- **La masse salariale**
- **Les atténuations de produits**
- **Les charges de gestion courante**
- **Les charges financières**
- **Les charges spécifiques**

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Les atténuations de charges**
- **Les produits des services**
- **Les impôts et taxes**
- **La fiscalité locale**
- **Les dotations et subventions**
- **Les produits financiers**
- **Les produits de gestion courante**
- **Les produits spécifiques**

C - L'AUTOFINANCEMENT

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - SYNTHÈSE

- **Les dépenses**
- **Les recettes**

B - LES DÉPENSES

- **L'équipement**
- **Les charges financières**
- **Le besoin de financement**

C - LE FINANCEMENT

- **L'autofinancement**
- **Les financements externes**
- **Les ressources propres**
- **L'affectation du résultat**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget communal est structuré en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Pour rappel depuis 2022, le budget de la Ville est présenté selon la nouvelle nomenclature budgétaire M57.

Il s'agit d'un budget responsable orienté vers l'avenir et tourné vers les familles grâce à un service public et des prestations de qualité, qui préserve le pouvoir d'achat avec une diminution des taux d'imposition et qui poursuit le désendettement de la ville.

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS 2023 :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	25 489 346,00	23 408 231,15	-551 157,84	-2 632 272,69
FONCTIONNEMENT	53 520 521,47	56 204 997,21	7 574 762,42	10 259 238,16
TOTAL DU BUDGET	79 009 867,47	79 613 228,36	7 023 604,58	7 626 965,47

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
INVESTISSEMENT	1 686 350,24	2 904 296,00	1 217 945,76

	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	-1 414 326,93
FONCTIONNEMENT	10 259 238,16
TOTAL	8 844 911,23

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement atteint un volume de 65 millions d'euros, soit une augmentation de 7% par rapport à 2023. Il convient de distinguer deux types d'opérations : les opérations réelles générant des flux de trésorerie, et les opérations d'ordre sans impact sur la trésorerie, celles-ci répondent à des exigences réglementaires.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	13 898 100,00	
012	Charges de personnel	35 661 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	1 942 500,00	
65	Charges de gestion courante	3 253 130,00	
66	Charges financières	1 545 000,00	
67	Charges spécifiques	73 270,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	106 000,00	
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections</i>	<i>2 121 000,00</i>	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>6 400 000,00</i>	
013	Atténuation de charges		450 000,00
70	Produits des services et du domaine		4 516 600,00
73	Impôts et taxes		6 446 000,00
731	Fiscalité locale		33 896 300,00
74	Dotations subventions et participations		9 620 181,84
75	Autres produits de gestion courante		780 780,00
76	Produits financiers		634 800,00
77	Produits spécifiques		10 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections		36 100,00
002	<i>Résultat reporté 2022 (excédent)</i>		<i>8 609 238,16</i>
TOTAL		65 000 000,00	65 000 000,00

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2023 (BP+DM)	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	14 084 730,00	11 560 166,91	82,08	13 898 100,00
012	Charges de personnel	34 000 000,00	33 421 469,00	98,30	35 661 000,00
014	Atténuation de produits	1 947 500,00	1 933 629,00	99,29	1 942 500,00
65	Charges de gestion courante	3 255 670,00	2 988 716,94	91,80	3 253 130,00
66	Charges financières	1 435 000,00	1 412 084,85	98,41	1 545 000,00
67	Charges spécifiques	117 100,00	117 083,52	99,99	73 270,00
68	Dotations aux provisions				106 000,00
	Total dépenses réelles	54 840 000,00	51 433 150,22	93,79	56 479 000,00
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 091 900,00</i>			<i>2 121 000,00</i>
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>2 237 900,00</i>	2 085 924,81	93,21	<i>6 400 000,00</i>
	Total dépenses d'ordre	6 329 800,00	2 085 924,81	32,96	8 521 000,00
	TOTAL	61 169 800,00	53 519 075,03	87,50	65 000 000,00

Les dépenses réelles de fonctionnement

D'une manière générale, le taux de progression des crédits ouverts par rapport à 2023 est de 3,1% avec une rationalisation des charges à caractère général autour de -1,3% et une augmentation des charges de personnel de près de 4,9%. Quant aux charges financières, elles augmentent de 7,7% liés principalement au remboursement des intérêts de la dette.

	BP 2023	BP 2024	variation
011 - Charges à caractère général	14 084 730,00	13 898 100,00	-1,3%
012 - Charges de personnel,	34 000 000,00	35 661 000,00	4,9%
014 - Atténuations de produits	1 947 500,00	1 942 500,00	-0,3%
65 - Autres charges de gestion courante	3 255 670,00	3 253 130,00	1,6%
Total des dépenses de gestion courante	53 287 900,00	54 754 730,00	2,9%
66 - Charges financières	1 435 000,00	1 545 000,00	7,7%
67 - Charges spécifiques	117 100,00	73 270,00	-37,4%
68 - Dotations aux provisions		106 000,00	-
Dépenses Réelles de Fonctionnement	54 840 000,00	56 479 000,00	3,1%

➤ **Les charges à caractère général : 13 898 100€** (chapitre 011)

Au total les prévisions des charges à caractère général sont révisées à la baisse de 186 630€ par rapport au BP 2023.

Dans les charges à caractère général, les fluides constituent la dépense la plus importante, avec un taux de sensibilité important au regard des évolutions de ces deux dernières années. Dans ces conditions, les perspectives d'inflation des fluides ont eu un effet majorant sur les prévisions budgétaires de 2023. Toutefois, le recul de l'inflation énergétique, la contractualisation des fournitures de gaz et d'électricité dans le cadre de groupements de commandes permettent pour le budget 2024 de réaliser des prévisions beaucoup plus mesurées. A l'exception de l'eau qui subit une augmentation de 14,8% par rapport à 2023, les prévisions relatives aux dépenses d'énergie sont en net recul.

	BP 2022	BP 2023	DIFF 22/23	BP 2024	DIFF 23/24
Eau	274 850€	294 200€	+ 19 350€	337 700€	+43 500€
Électricité	1 215 600€	1 945 900€	+ 730 300€	1 756 300€	-189 600€
Gaz	500 300€	2 000 000€	+ 1 499 700€	926 400€	-1 073 600€
Carburant	111 000€	140 300€	+ 29 300€	120 100€	-20 200€

De même les risques d'inflation sur les produits alimentaires sont moins prononcés.

	BP 2022	BP 2023	DIFF 22/23	BP 2024	DIFF 23/24
Alimentation	986 140€	1 163 500€	+ 177 360€	1 213 500€	+50 000€

Pour rappel, le poste alimentation, très important à Villiers est en progression constante depuis plusieurs années, et dépasse pour la deuxième année consécutive le cap du million d'euros, en lien également avec l'accroissement de la fréquentation de la restauration scolaire.

De plus, la Municipalité entend cette année mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments publics, notamment la toiture des écoles avec une enveloppe sur ce poste qui passe de 163 000€ en 2023 à 833 000€ en 2024, soit 670 000€ de crédits supplémentaires.

Les charges à caractère général concernent également les dépenses en lien avec le cadre de vie. Il s'agit notamment de l'éclairage public, de l'entretien des espaces verts dont le fleurissement pour répondre au cahier des charges de « Villes et Villages fleuris ». La voirie communale qui compte plus de 50 000 mètres linéaires se voit allouer un budget de plus de 800 000€.

Comme la plupart des communes, la ville fait face à une très nette augmentation des tarifs d'assurance, qui s'explique par l'inflation, la multiplication des violences urbaines, les risques climatiques. Les compagnies d'assurance ne répondent pas toujours aux appels d'offre ou proposent des conditions contractuelles exorbitantes. La ligne assurance multirisque passe ainsi de 90 000€ au BP 2023 à 130 000€ au BP 2024, soit une hausse de 44%.

Malgré ce contexte les dépenses relatives aux services publics en lien avec la population sont maintenues. C'est le cas par exemple des classes de découvertes dont le budget passe de 245 000€ à 307 000€, soit +25%. Plus généralement, les charges des services à la population tels que le scolaire, la petite enfance, la jeunesse, le sport, le social, les seniors et la culture sont reconduites pour un montant de 1 968 000€ contre 1 853 650€ en 2023, soit 6,2% de plus.

Enfin, en lien avec l'actualité de l'été dernier, la sécurité publique et la médiation restent des exigences fortes de la Municipalité. C'est pourquoi, la police municipale, après un renforcement de ses effectifs en 2023, voit son budget de fonctionnement abondé de 20 000€ supplémentaires. De même le service de médiation urbaine voit également ses crédits augmenter de 20 000€.

➤ **La masse salariale : 35 661 000€** (chapitre 012)

Les dépenses salariales constituent le principal poste de dépense. Elles représentent 63% des charges réelles en 2024, contre 62% en 2023, avec une augmentation de 4,9% de BP à BP, passant de 34 M€ à 35,6 M€.

	BP 2023	BP 2024
Rémunérations :		
- personnel titulaire	12 429 700,00	13 003 922,00
- personnel non titulaire	7 104 221,00	7 437 936,00
- personnel extérieur (1)	167 300,00	175 095,00
Régime indemnitaire	3 346 200,00	3 500 843,00
NBI, SFT et indemnité de résidence	910 440,00	952 502,00
Contrat aidés (2)	106 000,00	110 917,00
Charges patronales	8 841 039,00	9 340 307,00
CNFPT et CDGFT	272 300,00	284 880,00
Versement mobilité	555 600,00	581 275,00
Divers (3)	267 200,00	273 323,00
Total	34 000 000,00	35 661 000,00

(1) rémunération des études surveillées, prime de responsabilité des professeurs des écoles, rémunération jury d'examens du CMA

(2) Rémunérations des apprentis et emplois d'insertions

(3) Cotisations versées au F.N.A.L (Fonds National d'Aide au Logement), allocations chômage, médecine du travail.

Comme pour 2023 les charges de personnel subissent essentiellement une augmentation mécanique liée aux modifications réglementaires de par la revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier, l'augmentation du SMIC, la revalorisation du point d'indice pour la deuxième année consécutive depuis le 1^{er} juillet 2023 et supportée en année pleine en 2024, la prise en charge du « pass navigo » à hauteur de 75%. Toutes ces mesures ne représentent pas moins d'1 million d'euro.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite également mettre l'accent sur les métiers sensibles comme ceux de la petite enfance en revalorisant la rémunération des agents ou encore en contractualisant dès la première embauche les directeurs d'accueil de loisirs.

La ville compte aussi maintenir les contrats aidés et apprentis pour un montant reconduit de 165 000€.

Enfin, la ville maintient sa politique de formation à travers le développement de compétences métier et la reconversion professionnelle des agents principalement issus des secteurs sous tension, comme les ATSEM, les agents d'entretien...

➤ **Les atténuations de produits 1 942 500€** (chapitre 014)

Il s'agit de reversement de fiscalité, 1 562 500€ au titre du FNGIR, conséquence pérenne de la réforme de la taxe professionnelle et de 350 000€ au titre du FPIC dans le cadre du fonds de péréquation intercommunal et communal. Les inscriptions sont maintenues au niveau du budget précédent.

Ce chapitre intègre également le reversement potentiel de 30 000€ lié à la garantie de recettes octroyée par loi à la Région et à IDF mobilité au titre des amendes de police.

➤ **Les charges de gestion courante : 3 253 130€** (chapitre 65)

Ce chapitre comprend les subventions aux associations et organismes associés, les participations à divers organismes, les indemnités des élus, les charges autres que les charges à caractère général :

- Les subventions aux personnes de droit privé s'élèvent à 759 900€ : dont 704 900€ aux associations en augmentation par rapport à 2023 ; 50 000€ au titre du bail réel solidaire pour aider à l'accession à la propriété. La ville apporte également une aide aux entreprises pour leurs dépenses d'amélioration de leur devanture.
 - Les subventions aux organismes de droits publics concernent la participation de la ville au CCAS ainsi qu'à la régie personnalisée « Réussir à Villiers » pour respectivement 500 000€ et 25 000€.
 - La ville participe également au budget de fonctionnement en qualité d'adhérent à Infocom94 pour 235 000€ et au Sipperec pour 5 200€. Elle contribue de manière obligatoire à l'établissement public T10 à travers le FCCT pour un montant de 450 000€ et à la sécurité civile via le BSPP pour 670 000€.
 - Les indemnités de fonction d'élus sont évaluées à 250 500€, auxquelles s'ajoutent 57 740€ de charges sociales, de frais de formation et remboursement de frais de déplacement.
 - Les charges de gestion courante concernent également les admissions en non-valeur, les extinctions de dettes sur proposition du comptable public ; la redevance au profit d'EFFIA au titre du stationnement réglementé en surface prévue au contrat de DSP pour un montant de 202 690€.
- **Les charges financières : 1 545 000€** (chapitre 66)

La part relative (2,7%) est sensiblement identique au budget précédent, mais en augmentation toutefois en raison du refinancement opéré sur la dette en 2023.

- **Les charges spécifiques : 73 270€** (charges 67)

Anciennement dénommées « charges exceptionnelles », elles ne concernent désormais que les seules annulations de titres émis sur exercices antérieurs. D'où une prévision de 73 270€ au budget 2024.

- **Les provisions : 106 000€** (charges 68)

La constitution des provisions répond à une obligation réglementaire, renforcée en outre par l'instruction budgétaire et comptable M57 à laquelle la commune est soumise depuis 2022, liés principalement à la demande du comptable public au regard des dossiers d'impayé en phase contentieuse.

B – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2023 (BP+DM)	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2024
013	Atténuation de charges	360 000,00	427 568,51	118,77	450 000,00
70	Produits des services et du domaine	4 061 900,00	4 691 307,35	115,50	4 516 600,00
73	Impôts et taxes	6 646 300,00	6 637 123,00	99,87	6 446 000,00
731	Fiscalité locale	32 382 400,00	33 216 649,36	102,58	33 896 300,00
74	Dotations subventions et participations	9 182 900,00	9 537 557,43	103,87	9 620 181,84
75	Autres produits de gestion courante	733 630,00	849 560,93	115,81	780 780,00
76	Produits financiers	624 607,58	625 121,57	100,09	634 800,00
77	Produits spécifiques	23 000,00	20 460,66	88,96	10 000,00
	Total recettes réelles	54 014 737,58	56 005 348,81	103,69	56 354 661,84
042	<i>Opérations d'ordre transférées en SI</i>	325 000,00	199 118,28	61,27	36 100,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	54 339 737,58	56 204 467,09	103,44	56 390 761,84
002	<i>Résultat reporté (excédent)</i>	7 574 762,42		-	8 609 238,16
	Total des recettes de la section de fonctionnement	61 914 500,00	56 204 467,09		65 000 000,00

Les recettes réelles de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	variation
013 - Atténuations de charges	360 000 ,00	450 000,00	25%
70 - Produits des services et du domaine	4 061 900,00	4 516 600,00	11,20%
73 - Impôts et taxes	6 646 300,00	6 446 000,00	-3,02%
731 - Fiscalité locale	32 382 400,00	33 896 300,00	4,68%
74 - Dotations et participations	9 182 900,00	9 620 181,84	4,77%
75 - Autres produits de gestion courante	733 630,00	780 780,00	6,43%
76 - Produits financiers	624 607,58	634 800,00	1,64%
77 - Produits exceptionnels	23 000,00	10 000,00	-56,53%
Total Réelles de Fonctionnement	54 014 737,58	56 354 661,84	4,34%

- **Les atténuations de charge : 450 000€** (chapitre 013).

Les prévisions 2024 sont estimées à la hausse au regard des réalisées de 2023 supérieures aux prévisions du budget primitif de la même année. Les atténuations de charges concernent les remboursements par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie, les remboursements d'indus de rémunération.

- **Les produits des services : 4 516 600€** (chapitre 70).

Pour la troisième année consécutive, il est prévu de procéder à une hausse de la tarification de 2% de l'offre des services municipaux.

Les services proposés concernent les besoins de la population, couvrant les domaines de la restauration scolaire, des activités périscolaires, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, des sports, des centres sociaux, et des loisirs.

Ce chapitre comprend également les recettes du forfait post stationnement, de l'occupation du domaine public, des stationnements et location sur voie publique.

Les prévisions de recettes sont hausses de 8,09% de BP à BP, notamment au regard des réalisations 2023.

- **Les impôts et taxes : 6 446 000€** (chapitre 73)

Les recettes fiscales autres que la fiscalité directe locale, représentent une part de 11,4% des recettes réelles de fonctionnement. Elles concernent principalement l'attribution de compensation reversée par la Métropole pour un montant de 5 276 000€ et le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour un montant de 1 170 000€. Ces montants constituent des recettes certaines et sont stables depuis plusieurs années.

- **La fiscalité locale : 33 896 300€ (chapitre 731)**

Ce chapitre concerne la fiscalité directe locale, fiscalité sur laquelle la Ville possède un pouvoir taux. Il s'agit des impôts des ménages, avec comme principale composante la taxe foncière bâtie. Le produit fiscal de l'exercice est à nouveau en hausse par rapport à l'année dernière (+5,45%) sous l'effet :

- du taux d'actualisation des bases qui toutefois est plus faible cette année (3,9% contre 7,1% l'an passé), pour un montant de 1 807 897€.
- du retour à imposition des bases exonérées de 40% pendant 2 ans des constructions 2022, pour un montant de 236 000€.
- de la mise à jour des bases relatives aux résidences secondaires qui laisse apparaître une réduction de de plus de 1 000 000€ par rapport aux prévisions de base d'imposition effective sur 2023, passant de 3 429 576 en 2023 contre 2 346 000 pour 2024 (cf. état fiscal 1259COM)

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2024, la Municipalité a souhaité reprendre sa politique de réduction fiscale à travers une diminution des taux de -0,3 points. Ce sont 150 000€ de pouvoir d'achat supplémentaire rendu aux contribuables. Le produit fiscal attendu s'établit à 31 986 344€.

Impôts ménages						
	Année 2023			Année 2024		
	Bases notifiées	Taux	Produits	Bases prévisionnelles	Taux 2024	Produits prévisionnels
Foncier Bâti	47 595 000,00	35,05%	16 682 048,00	49 949 000,00	34,75%	17 357 278,00
Compensation TH			12 893 927,00			13 530 029,00
Foncier non bâti	230 900,00	136,02%	314 070,00	220 200,00	134,85%	296 940,00
Taxe d'habitation	1 280 177,00	34,49%	441 533,00	2 346 000,00	34,19 %	802 097,00
Total			30 331 578,00			31 986 344,00

La fiscalité sans pouvoir de taux

Outre la fiscalité directe, ce chapitre prend en compte les impôts indirects suivants :

- La Taxe sur l'électricité : 460 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 160 000€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 250 000€
- Autres contributions : 40 000€

➤ **Les dotations, subventions et compensations : 9 620 181,84€** (chapitre 74)

Le montant budgétaire des dotations, subventions et compensations prévu pour l'année 2024 est de 9,6 millions d'euros, ce qui représente 16,9% des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement qui se décompose en dotation forfaitaire pour un montant de 3 800 000€ ; la dotation de solidarité urbaine pour 1 584 000€, la dotation nationale de péréquation pour 405 000€ et le FCTVA pour 61 181,84€.

La progression de ces soutiens financiers est déconnectée des dépenses effectives de la commune, et s'avère insuffisants en raison d'une décorrélation par rapport à l'inflation.

- Les compensations fiscales versées par l'État afin de compenser la Ville des pertes liées aux dispositifs d'exonération qu'il met en place au profit de certaines catégories de contribuables, comme les personnes de condition modeste, les exonérations de longue durée relatives à l'occupation de logements sociaux ou encore les locaux industriels. Au total, 447 900€ sont inscrits au budget.
- Les subventions, contrepartie des actions engagées par la Ville qui l'objet d'un accompagnement de la part des partenaires pour un montant total de 3 321 200€. Elles concernent principalement la convention territoriale globale de la CAF ainsi que des participations d'autres organismes ; une participation de la Métropole pour 125 000€ au titre de l'appel à projet « Centre-ville

vivant ».

➤ **Les autres produits de gestion courante : 780 780€** (chapitre 75)

Ce poste enregistre principalement les revenus des immeubles, comprenant notamment les loyers des résidents de la Résidence Autonomie, et représente 1,4% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les produits financiers : 635 400€** (chapitre 76).

Les produits financiers intègrent :

- D'une part, le Fonds de soutien lié au coût des opérations de désensibilisation des emprunts à risques souscrits par la commune avant la crise financière de 2008. Ces recettes prévues à 585 000€ viennent en réduction des charges d'intérêt de la dette observées au cours de l'exercice, le montant à percevoir du Fonds de soutien restera constant jusqu'en 2028, date d'extinction de la convention.
- D'autre part, les intérêts à percevoir de 50 400€ sur les placements en compte à terme, correspondants à un produit de cession immobilière réalisée en 2022, et à un emprunt mobilisé en 2023 dont l'emploi est différé.

➤ **Produits spécifiques : 10 000€** (chapitre 77)

Les produits spécifiques correspondent à l'annulation des mandats sur les exercices antérieurs, à traiter généralement à la demande du Comptable public.

C – L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est constitué du virement à la section d'investissement pour un montant de 6 400 000€ et de l'amortissement évalué à 2 121 000€. Au total, ce sont 8 521 000€ de ressources de fonctionnement qui contribueront au financement des dépenses d'investissement programmés par la Ville.

Il faut préciser que les amortissements correspondent à des dépenses obligatoires qui permettent de contribuer au renouvellement des équipements de la ville soumis à obsolescence ou usure. Ce sont des opérations d'ordre ne donnant lieu à aucun mouvement de trésorerie et décomposées comme suit :

- amortissement des biens meubles pour 1 500 000€
- amortissement des charges financières pour 621 000€

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

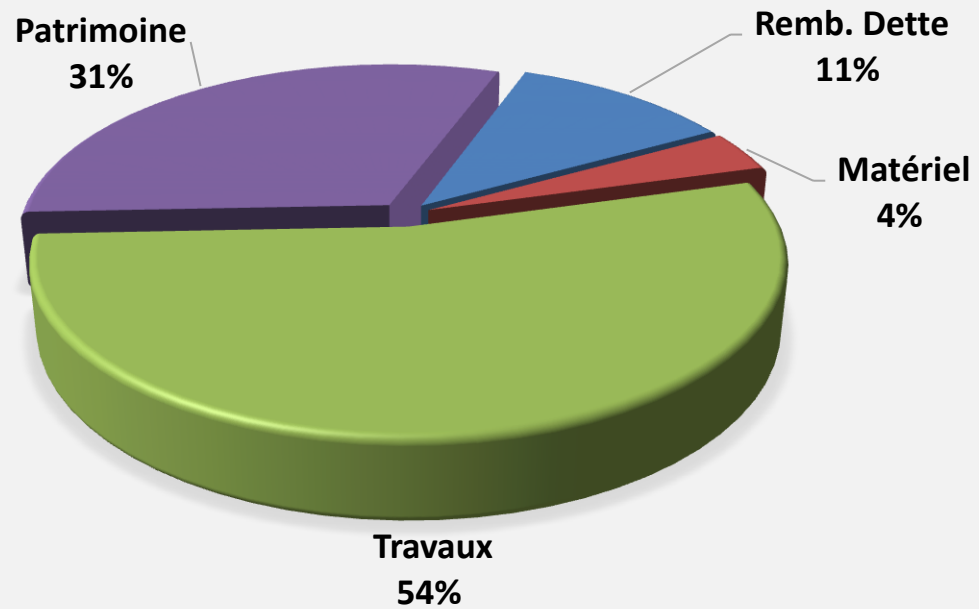
A) Synthèse :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2024 s'élève à 30,3 M€, dont 15,7 M€ sont des dépenses d'équipement.

➤ Les dépenses :

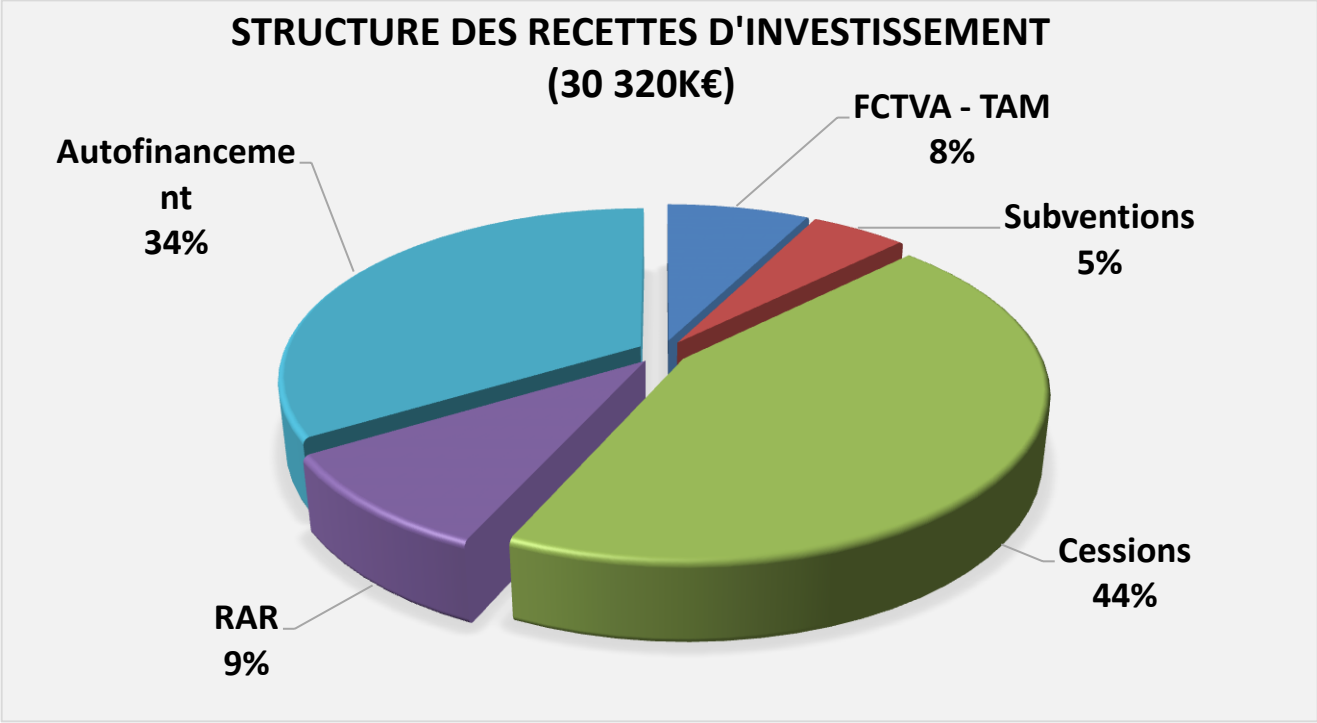
CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	Taux réalisation	Report	Vote 2024	Budget total 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	900,00	781,44	86,83	-	-	-
16	Emprunts	16 866 482,29	16 472 922,93	97,67	-	3 112 000,00	3 112 000,00
26	Titres et participations	44 500,00	44 500,00	100,00	-	44 500,00	44 500,00
27	Autres immobilisations financières	7 400,00	7 350,00	99,33	-	8 539 000,00	8 539 000,00
	Total des opérations financières	16 919 282,29	16 525 554,37	97,68	-	11 695 500,00	11 695 500,00
20	Immobilisations incorporelles	384 440,20	206 192,39	53,64	38 261,40	761 400,00	799 661,40
204	Subventions d'équipement versées	281 200,00	116 251,24	41,35	40 000,00	190 000,00	230 000,00
21	Immobilisations corporelles	12 132 621,79	7 623 550,34	62,84	1 394 216,14	9 262 783,07	10 656 999,21
23	Immobilisations en cours	928 242,49	620 635,68	66,87	213 872,70	3 824 300,00	4 038 172,70
	Total dépenses d'équipement	12 897 359,87	8 566 629,65	66,43	1 686 350,24	14 038 483,07	15 724 833,31
	Total dépenses réelles investissement	29 816 642,16	25 092 184,02	84,16	1 686 350,24	25 733 983,07	27 420 333,30
040	Opérations d'ordre	325 000,00	199 118,28	61,27	-	36 100,00	36 100,00
041	Opérations patrimoniales	524 000,00	198 043,70	37,80	-	-	-
	Total des opérations d'ordre	849 000,00	397 161,98	46,78	-	36 100,00	36 100,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	30 665 642,16	25 489 346,00	83,12	1 686 350,24	25 770 083,07	27 456 433,31
001	Résultat reporté	551 157,84	-	-	-	-	2 863 566,69
	Total des dépenses d'investissement cumulées	31 216 800,00	25 489 346,00	-	1 686 350,24	25 770 083,07	30 320 000,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (27 420K€)



➤ **Les recettes :**

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	Taux réalisation	Report	Vote 2024	Budget total 2024
021	Virement section de fonctionnement	4 091 900,00	-	-		6 400 000,00	6 400 000,00
040	Opérations d'ordre	2 237 900,00	2 085 924,81	93,21		2 121 000,00	2 121 000,00
041	Opération patrimoniales	524 000,00	198 043,70	37,80		-	-
	Total des opérations d'ordre	6 853 800,00	2 283 968,51	33,33		8 521 000,0	8 521 0000,00
10	Dotations fonds divers	2 612 983,00	2 030 289,25	77,70	600 000,00	2 298 454,00	2 898 454,00
1068	Exc. Fonctionnement capitalisés				-	1 650 000,00	1 650 000,00
024	Produits cessions d'immobilisations	-	-	-	-	13 376 000,00	13 376 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				-	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	106 000,00	111 870,42	105,54	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	16 500,00	16 427,70	99,57	-	17 250,00	17 250,00
13	Subventions d'investissement	3 522 017,00	1 378 446,12	39,14	1 804 296,00	1 541 000,00	3 345 296,00
16	Emprunts et dettes	18 105 500,00	17 580 669,41	97,11	500 000,00	-	500 000,00
23	Immobilisations en cours	-	6 559,74	-	-	-	-
	Total des recettes réelles investissement	24 363 000,00	21 124 262,64	86,71	2 904 296,00	18 894 704,00	21 799 000,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	31 216 800,00	23 408 231,15	74,99	2 904 296,00	27 415 704,00	30 320 000,00
001	Résultat reporté					-	-
	Total des recettes de la section d'investissement	31 216 800,00	23 408 231,15		2 904 296,00	27 415 704,00	30 320 000,00



B – LES DEPENSES

➤ **L'EQUIPEMENT**

En 2024, se sont plus de 15,7 M€ qui seront consacrés aux dépenses d'équipement avec pour objectif de passer à la phase opérationnelle des études réalisées au cours des années précédentes dans les domaines comme la gestion et le développement du patrimoine immobilier dont les bâtiments scolaires, l'environnement, l'aménagement de l'espace public et le cadre de vie.

Les dépenses d'équipement se déclinent comme suit :

Les travaux : 12 311 600€

1- En matière scolaire : 3 566 900€

- La construction de l'école J&M Dudragne (MO et études) : 650 000€
- L'extension de l'école élémentaire Jean Jaurès : 2 150 000€
- L'agrandissement de la cuisine centrale (études) : 165 000€
- Travaux d'entretien dans les écoles : 501 900€
- Le démarrage du projet de rénovation énergétique de l'école Herriot élémentaire : 100 000€

2- En matière patrimonial : 1 835 200€

- Aménagement des équipements publics (CMAT - Pavillon Belles-Vues – Puits-Mottet) : 125 000€
- Toiture de la maison des sports : 350 000€
- Démarrage du projet de rénovation du club house du tennis et des cours : 126 000€
- Création d'une dalle de propreté et séparation des réseaux d'eaux à Octave Lapize : 108 000€

- Achèvement du projet d'amélioration de la performance énergétique à l'Escale : 519 200€
- Réfection complète des sols du Village de la Petite Enfance : 180 000€
- Divers travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics : 261 800€
- Entretien des bâtiments publics et équipements : 165 200€

3- En matière d'aménagement de l'espace public et du cadre de vie : 4 013 500€

- Aménagement parc et maison Michot : 250 000€
- Création du plateau multisports « Nelson Mandela » : 794 300€
- Gare place SEMARD reprise chaussée de la voie « bus » : 21 200€
- Mise en place nouveaux éclairages et remplacement Leds : 92 600€
- Changement de gamelles pour passage aux leds : 150 000€
- Reprise de réseau éclairage publics rues des Courts Sillons et des Peupliers : 10 600€
- Reprise de tapis et travaux de voirie : 1 515 700€
- Enfouissement de réseaux : 250 000€
- Aire de jeu parc du Bois saint Denis : 41 300€
- Matériel incendie : 65 000€
- Matériel outillage de voirie : 60 000€
- Matériel outillage espaces verts : 37 100€
- Outillage technique : 40 700€

- Plan vélos : aménagement : 250 000€
- Programme de plantation d'arbres : 200 000€
- Aménagements parc des cèdres et du 11 novembre : 52 000€
- Aménagement des ronds point : 50 000€
- Parking Schuman : 75 000€
- Cimetière : engazonnement et extension du colombarium : 58 000€

4- En matière foncière et économique : 2 896 000€

Acquisitions foncières :

- Régularisations foncières Rues Berteaux, docteur Fillioux, Fossés, Trottin, Chemin des Hauts et régularisation du protocole de Paris Habitat : 405 500€
- Part Ville des acquisitions portées par le SAF - Secteur Dudragne : 161 000€
- Acquisition local La Note Bleue : 500 000€
- Extension réseaux : 595 500€
- 3 logements en dation dans le projet Rimet : 990 000€

Protection du commerce de proximité

- Acquisition du bail commercial 50 rue du Général de Gaulle "shop my care" : 40 000€
- Centre-ville vivant : DPU commercial : 100 000€
- Aide aux commerces (devantures commerciale, mobilier...) : 34 000€

- Surcharges foncières au titre du BRS : 70 000€

Le matériel – le mobilier et les études : 1 762 000€

- . Acquisition véhicules électriques et entretien 312 200€
- . Acquisition matériel et mobilier scolaire et de restauration : 163 900€
- . Matériel de communication : 52 800€
- . Matériel et mobilier culturel : 182 100€
- . Matériel et mobilier Petite Enfance et famille : 25 800€
- . Matériel et mobilier Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale : 104 200€
- . Matériel de sécurité et de prévention : 195 500€
- . Renouvellement d'une partie du parc informatique : 393 000€
- . Frais d'études : 212 500€
- . Participation de la ville au budget de la sécurité : 120 000€

Les Restes A Réaliser : 1 686 350€

- Rénovation énergétique du gymnase Géo André : 408 787€
- Extension de l'école Jean Jaurès : 177 800€

- Études Nouvelle école Dudragne : 36 000€
- Parc Friedberg : 38 294€
- Aménagement de la Micro-folies : 63 909€
- Escalier amélioration énergétique : 33 253€
- Changement des gamelles en Led : 30 602€
- Achat camion frigorifique : 102 284€
- Plantation d'arbres : 152 459€
- Extension des réseaux : 351 998€
- Plan vélos : 9 319€
- Solde du BSPP : 40 000€
- Réaménagement hall du cinéma : 35 297€
- Travaux de mise en accessibilité PMR : 14 700€
- Mise en place d'un tableau électrique au Musée : 8 517€
- Création d'un espace périscolaire à l'école Perrault : 11 412,00€
- Achat matériel bureautique et téléphonie : 86 474€
- Achat mobilier scolaire et de bureau : 85 245€

➤ **LES CHARGES FINANCIERES : 11 695 500€**

Elles comprennent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette pour un montant de 3 112 000€ ainsi qu'une opération liée à l'étalement du produit de cession du terrain Rimet permettant de le lisser sur deux ans pour un montant de 8 539 000€. Enfin, pour la troisième année, il est prévu la cotisation de 44 500€ auprès de l'Agence France Locale.

➤ **LE BESOIN DE FINANCEMENT : 2 863 567€**

C – LE FINANCEMENT

✓ **L'autofinancement : 8 521 000€**

L'autofinancement est constitué du virement à la section d'investissement pour 6 400 000€ et par les amortissements pour 2 121 000€.

✓ **Les financements externes**

Sont inscrites au budget les subventions suivantes :

Au titre des inscriptions nouvelles : 1 541 000€

- L'amélioration de l'éclairage public : 300 000€
- L'achèvement du projet de cybersécurité : 14 000€
- L'achèvement du projet multisports Mandela : 149 000€

- La rénovation de l'accueil du cinéma : 70 000€
- L'acquisition de mobilier et matériel : 8 000€
- Projet de redynamisation des commerces : 370 000€
- Raccordements électriques : 630 000€

Au titre des restes à réaliser : 2 904 296€

- Rénovation énergétique Géo André : 531 300€
- Structures métalliques étanchéité piscine (solde) : 7 650€
- Rénovation énergétique de l'Escale : 277 000€
- Micro folies : 107 400€
- Extension école Jean Jaurès : 400 000€
- Terrain synthétique : 162 000€
- Piste d'athlétisme : 63 600€
- Bornes de recharges : 48 000€
- Vidéo protection : 24 000€
- Plan vélo : 88 000€
- Plan de relance : 95 346€
- Taxe d'aménagement : 600 000€
- Emprunt 2023 à mobiliser en 2024 : 500 000€

✓ **Les ressources propres : 15 703 700€**

- 13 376 000€ au titre des cessions du terrain Rimet et des appartements au 36 rue Jean Jaurès
- 798 450€ au titre du FCTVA sont prévus sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2022
- 1 500 000€ au titre de la taxe d'aménagement
- Autres (cautions...) : 29 250€

✓ **Affectation de résultat : 1 650 000€**

Une affectation de résultat est budgétée afin de couvrir à la fois le besoin de financement ressortant de la section d'investissement de l'exercice 2023 (1 428 400€) et celui exigé lors de l'adoption de l'instruction M57 en 2022 (221 600€).